



RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes



Queige et les risques majeurs

La commune de Queige participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

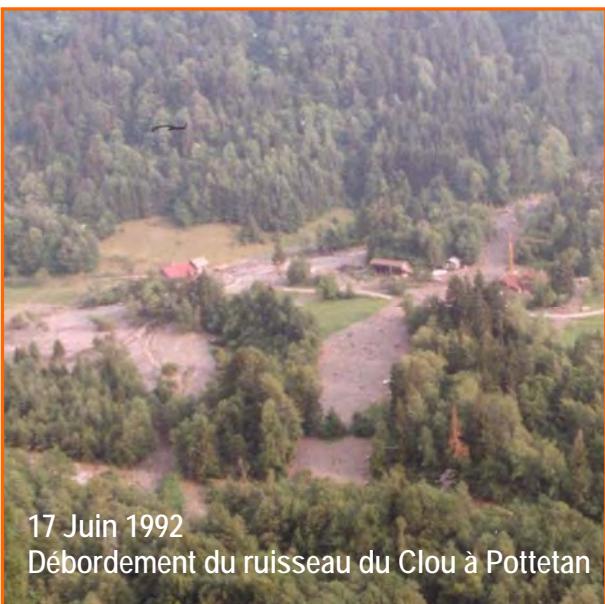
Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA – n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



ALÉA X ENJEU = RISQUE

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Queige

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses

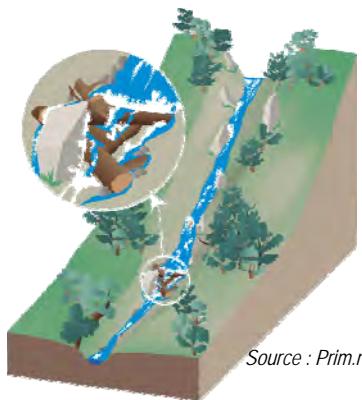


Rupture de barrage



Les crues torrentielles et inondations

La commune de Queige est parcourue par de nombreux torrents et ruisseaux qui sont parfois le théâtre de crues dévastatrices. Ces crues torrentielles transportent de grandes quantités de matériaux issus des berges instables des cours d'eau ce qui engendre une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées au niveau du cône de déjection. De plus, ces matériaux peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, libèrent une énorme vague emportant tout sur son passage.



Source : Prim.net

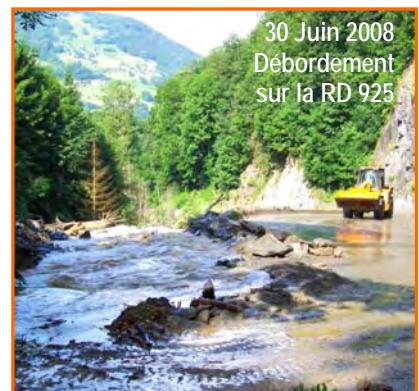
Historique des principaux événements :

1^{er} Juin 1979 : suites à de fortes pluies et à la fonte rapide des neiges, de nombreux ruisseaux grossissent en chariant de grandes quantités de matériaux. Le long du ruisseau de Lesteret, des pâtures et des routes forestières sont endommagées. Le ruisseau du Parstet entraîne des dégâts sur les voies communales et départementales sur la centrale EDF des Roengers. Aux Pointières, un garage est emporté et le hameau est en partie envahi par des coulées de boue.



17 Juin 1992 : la scierie détruite

17 Juin 1992 : suite à un orage exceptionnellement violent sur le Mirantin, le Nant du Clou, le Nant Traversier et le Nant Bruyant débordent. De nombreuses routes sont coupées et, à Villarasson et Pottetan, on constate de gros dégâts : une maison en construction et les dépendances d'une ferme sont rasées, une scierie est détruite.



30 Juin 2008
Débordement sur la RD 925

30 Juin 2008 : suite à deux orages violents sur le Mirantin dans la nuit du 29 au 30 Juin, le Nant Bruyant emporte plusieurs milliers de mètres cubes de matériaux qui obstruent le lit du Doron et coupent la route départementale menant à Beaufort.

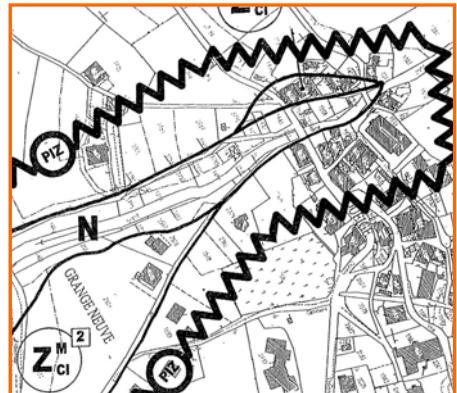
Les mesures de prévention

Les travaux de protection

En 1956, suite aux nombreux dégâts sur les ponts et routes engendrés par les crues du Grand Nant, la commune a créé un radier continu en maçonnerie sur la traversée du village. Cet ouvrage a récemment été prolongé jusqu'à la confluence avec le Doron.

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le PIZ, réalisé par le service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM), est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans les documents d'urbanisme.



Extrait du PIZ pour les crues du Grand Nant

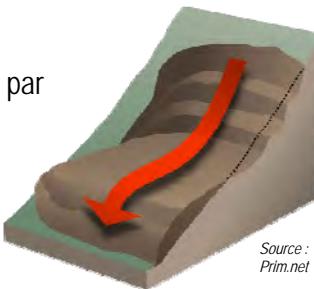
Afin de parfaire la connaissance des risques et leur prise en compte dans l'aménagement, un Plan de Prévention des Risques (PPR) est en cours d'approbation. Ce document réglementaire, qui remplacera le PIZ, étudie les risques de crues torrentielles, d'inondations, de mouvements de terrain et d'avalanches. Pour chacun de ces risques, il définit les zones inconstructibles ainsi que les prescriptions et recommandations à mettre en œuvre pour les aménagements.



Les mouvements de terrain

On distingue plusieurs types de mouvements de terrain dont deux principaux se manifestent particulièrement sur le territoire de la commune de Queige :

le **glissement de terrain** qui se caractérise par un déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes généralement suite à une saturation du sol en eau.



la **chute de rochers** qui est plus soudaine et peut aller de la simple chute de pierres à l'effondrement de falaise.



Historique des principaux phénomènes :

1^{er} Septembre 1981 : sur la voie communale de Queige à Outrechenay, au niveau de l'entrée du tunnel côté Queige, une chute de pierres provoque la **mort d'un motocycliste**. Par la suite ce site verra de nombreuses chutes de blocs sans faire de victimes, la dernière le 21 Janvier 2003.

17-19 Avril 1996 : un important éboulement se produit au niveau de la falaise des Biuz, à proximité du hameau de Marolland. Suite à cet évènement, plusieurs habitations sont évacuées et la route est coupée en attendant la sécurisation de la zone.

2 Janvier 1997 : un nouvel éboulement sur la falaise des Biuz provoque le comblement des merlons installés suite à l'évènement de l'année précédente. Là encore, deux familles sont évacuées temporairement.

24 Avril 1999 : 1000 m³ de rochers s'abattent sur la route départementale reliant Queige à Beaufort au niveau du pont de la Louie sans faire de victimes. La route est déviée pendant plusieurs jours.

L'Eboulement du pont de la Louie en 1999



Source : BRGM

Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Ouvrages de protection :

Suite aux évènements de 1996 et 1997, de nombreuses mesures de protection furent prises au niveau de la falaise des Biuz notamment 2 **merlons pare-pierres** de plusieurs mètres de haut sur 50 m et 150 m de longueur et 2 lignes de **filets** de 40 et 50 m. De plus, afin de surveiller l'évolution de la falaise et anticiper les prochains évènements, des relevés topométriques sont régulièrement effectués et un système de **capteurs de déplacements** permettant un suivi à distance a été installé en 1999.

La falaise qui domine la route communale d'accès à Outrechanay a été purgée en 1996 et 2000 et des travaux de protection ont été réalisés : **ancre** de blocs instables, pose de **filets grillagés** plaqués à la paroi, mise en place de **témoins** permettant la surveillance du site.



Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

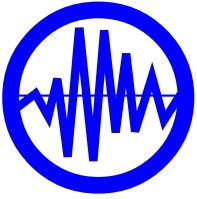


Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

Mesures de prévention :

La carte de prévention réalisée dans le PIZ et le futur PPR répondent aux objectifs de prévention en réglementant l'aménagement des sites à risque et en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades amont, entretien des ouvrages de protection...



Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Queige est classée en zone sismicité moyenne selon le nouveau zonage sismique en vigueur (voir carte ci-dessous).

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{re} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

Aléa sismique de la France



Aléa	Mouvement du sol
très faible	accélération < 0.7 m/s ²
faible	0.7 m/s ² ≤ accélération < 1.1 m/s ²
modéré	1.1 m/s ² ≤ accélération < 1.6 m/s ²
moyen	1.6 m/s ² ≤ accélération < 3.0 m/s ²
fort	accélération ≥ 3.0 m/s ²

Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions. Elles seront prochainement remplacées par l'Eurocode 8.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séisme des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Queige.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Toiture emportée par le vent à Ugine



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Canicule

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.



Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



Pluie - Inondations

Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens :
Attention aux chutes d'arbres !



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique (Exemple)



Pas de vigilance particulière.



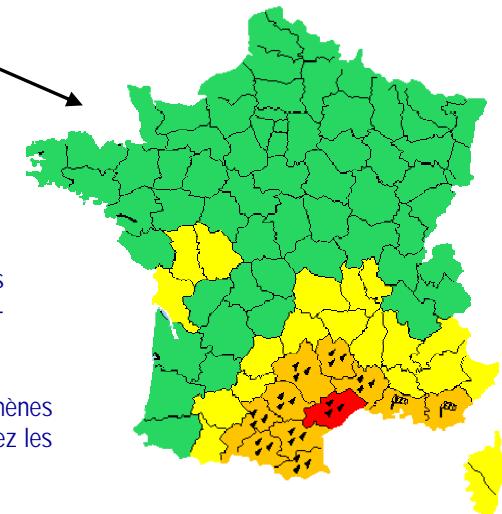
Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey



Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.



En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.



Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Queige et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Queige, les véhicules de transport de matières dangereuses transitent principalement par la RD 925. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent aussi traverser la commune par les routes secondaires pour l'approvisionnement des particuliers.



Au signal d'alerte,
suivez les
consignes et
tenez vous prêt à
évacuer sur ordre
des autorités.

Les bons réflexes

-  Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche
Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux
-  Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations
Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri
-  Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation
-  Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !
-  Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle
Pour éviter le risque d'explosion

Événement survenu sur la commune :

26 Janvier 2001 : un camion-citerne transportant 6500 kg de gaz chute dans un ravin d'une hauteur de 20 m et le conducteur saute du véhicule. Aucune victime n'est à déplorer. Durant le relevage du véhicule effectué par une société spécialisée, 21 personnes sont évacuées par mesure de sécurité.

Prévention et réglementation :

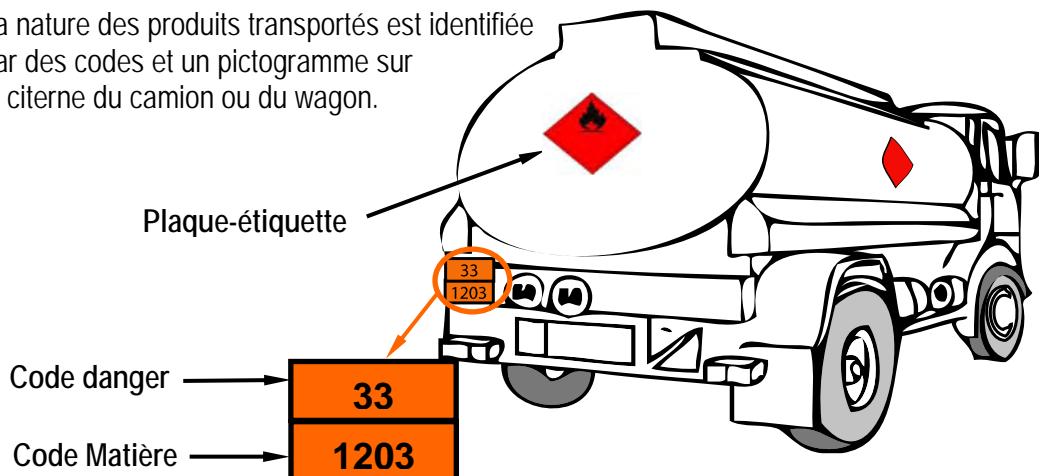


Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



La rupture de barrage



Le barrage de Roselend

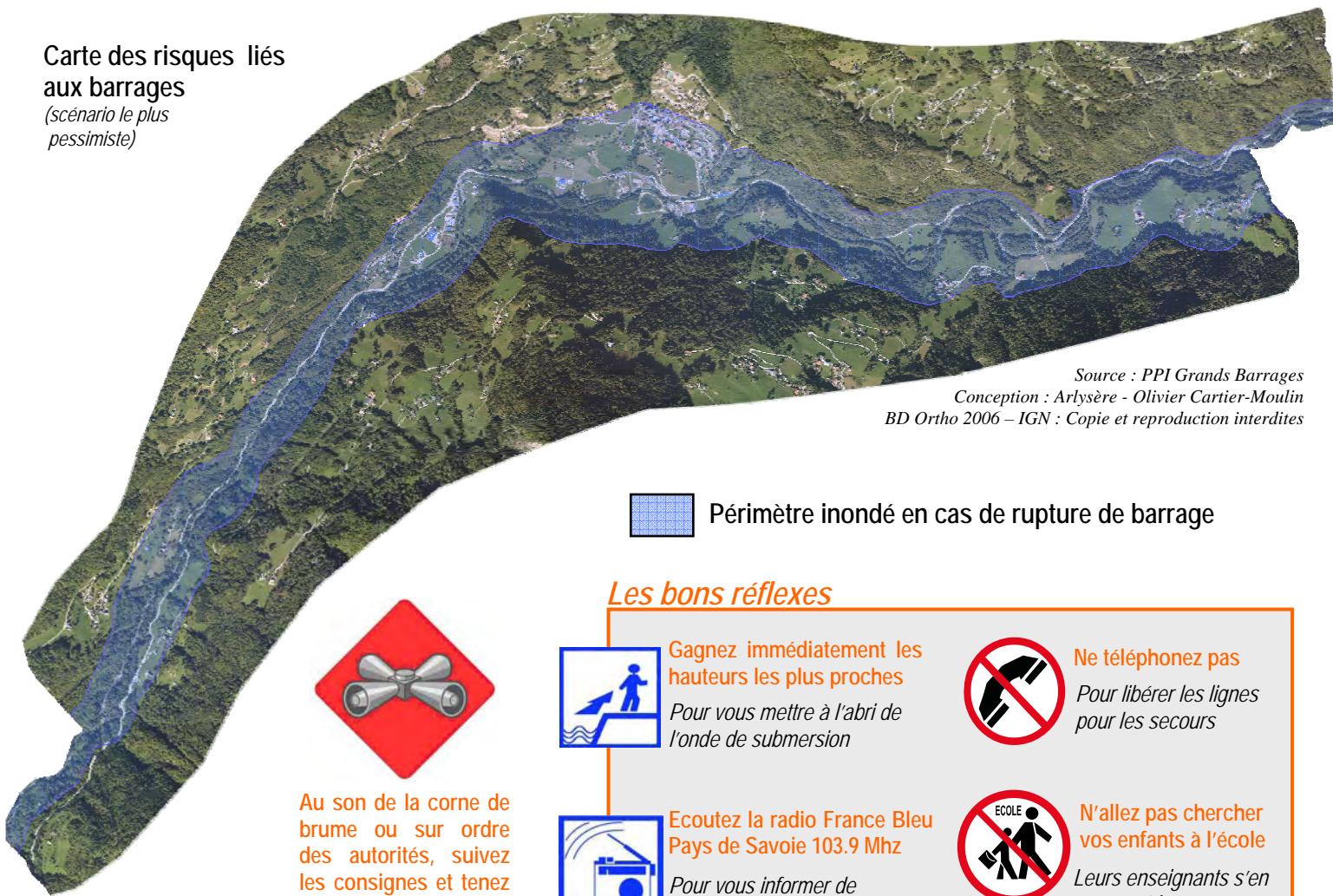
La commune de Queige est située à l'aval des barrages de La Girotte et Roselend. Le scénario pris en compte actuellement par les autorités, bien que très peu probable, est la rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages. Elle provoquerait une onde de submersion qui inonderait le fond de vallée sous plusieurs mètres d'eau en moins de dix minutes et pourrait atteindre certains secteurs habités de la commune. (cf carte ci-dessous)

Mesures de prévention :

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.

Carte des risques liés aux barrages
(scénario le plus pessimiste)



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !*
Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)
- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *gagnez les hauteurs rapidement !*
- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.
- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Plancherine ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (*traitement quotidien*)

Pour en savoir plus :

Mairie de Queige : **04 79 38 00 91**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



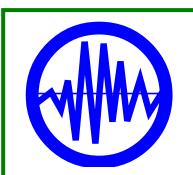
N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !



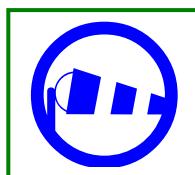
Inondations
Crues torrentielles



Chutes de blocs



Séismes



Phénomènes
Météo



Rupture de
barrage



Risques technologiques
Gazoduc - Nucléaire - TMD



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Eloignez vous
de la zone
dangereuse



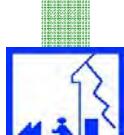
Coupez le gaz
et l'électricité



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Evacuez les
locaux touchés.



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



Gagnez les
hauteurs



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie de Beaufort : 04 79 38 34 89

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Queige : 04 79 38 00 91



Commune de QUEIGE

Chef Lieu - 73720 QUEIGE

Tél : 04 79 38 00 91 - Fax : 04 79 38 02 64 - Mail : mairie.queige@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h30 – 12h & 13h30 – 16h30

Mardi, Mercredi : 9h30 – 12h

Jeudi, Vendredi : 9h30 – 12h & 13h30 – 16h30

Samedi : 9h30 – 11h30

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités
► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès - BP 20109 - 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

Directeur de publication : Nicole CHEVALIER

Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, Blandine MOLLIEX

Crédits photographiques : Commune de Queige, Arlysère, RTM 73, Jean-Louis Fourtanier, Christian TATIN, Gilles LANSARD, BRGM, IRMa, Prim.net